



Ouvert du 1^{er} avril au 25 septembre / Open from April 1st to September 25th

Tarifs emplacements / Pitches prices

Tarifs à la nuitée de 15h à 11h <i>Tariffs per night, from 3pm to 11am</i>	du 01/04 au 01/07 du 27/08 au 25/09	du 02/07 au 29/07 du 16/08 au 26/08	du 30/07 au 15/08
Forfait 1 pers. / Package 1 person	13,00 €	21,00 €	24,00 €
Forfait 2 pers. / Package 2 persons	15,50 €	24,00 €	27,00 €
Électricité 6A / Electricity 6A	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Pers. supplémentaire / Extra person	5,00 €	5,50 €	6,50 €
Enfant de moins de 13 ans / Child under 13	4,00 €	4,50 €	5,50 €
Animaux / Animals	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Visiteur / Guest	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Garage mort / Wintering	5,00 €	23,00 €	26,00 €
Voiture supplémentaire / Extra car	4,00 €	4,00 €	4,00 €

La réservation se fait par signature d'un contrat accompagné d'un règlement, à titre d'acompte, de 35% du montant total du séjour + 20 € de frais de dossier ou 40 € pour séjours subventionnés VACAF ou autres organismes.

Each booking must be accompanied by a down payment of 35% of the total amount of the stay + €20 booking fees, by way of deposit bank card or money order or €40 for subsidized stays VACAF or other organizations.

Location d'emplacement à l'année / Pitch rental for a year

Parcelles	de 80 m ² à 99 m ²	de 100 m ² à 119 m ²	de 120 m ² à 139 m ²	de 140 m ² à 149 m ²	de 150 m ² à 159 m ²	de 160 m ² à 190 m ²
Mobil-home (hors particularités)	2 835 €	2 900 €	2 940 €	3 000 €	3 090 €	3 190 €

Tarifs locatifs / Accommodations prices

Tarifs à la semaine du samedi 15h au samedi 11h

Les tarifs comprennent la location, le gaz, l'eau, l'électricité et l'emplacement voiture. La taxe de séjour n'est pas comprise. Supplément animal : 4 €/jour - Frais de dossier : 20 € ou 40 € pour séjours subventionnés VACAF ou autres organismes. Tous nos locatifs sont équipés d'un coin cuisine avec table, 4 chaises, banquette, d'un évier, de plaques de cuisson, d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes, d'un séjour, d'une salle de douche avec WC (sauf Lodg'Yssée et Tit'Home sans sanitaires), d'un salon de jardin (selon modèle) et d'une terrasse couverte. Les oreillers, couvertures et alèses sont fournis. Les draps et linges de maison ne sont pas fournis.

Prices per week from Saturday 3 pm to Saturday 11 am

The package includes the rental, gas, water, electricity and a place for 1 vehicle. The tourist tax is not included. Pets : €4/day/pet - Reservation fees : €20 or €40 for subsidized living VACAF or other agencies.

All accommodations are equipped with a kitchen area with table, 4 seats, a fridge, a stove and a sink + microwave, a sitting room, bathroom with WC (except Lodg'Yssée and Tit'Home without running water). A covered terrace with garden furniture (according to mobile home). Only blankets (1 per bed) and pillows are provided.

Mobil-home PMR** - 2 chambres - 4

32 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits superposés 80x190 cm, terrasse couverte. Ce modèle, accessible par les personnes à mobilité réduite et labellisé par l'association Tourisme et Handicap, dispose d'1 salle de bain spacieuse, d'1 large chambre et d'1 rampe d'accès permettant le passage d'un fauteuil roulant.
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single bunk beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
65 €	120 €	165 €	35 €

SEMAINE / WEEK

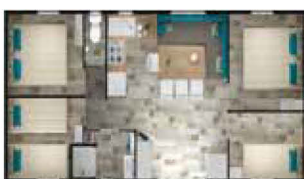
du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
235 €	270 €	305 €	580 €	700 €	830 €	760 €	680 €	235 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 or 2 extra person : €40 / person / week.

Mobil-home VIP - 4 chambres - 8

36 m²

2 chambres avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 80x190 cm, 1 chambre avec lit gigogne
2 bedrooms with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 80x190 cm and 1 truckle bed



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
100 €	180 €	250 €	70 €

SEMAINE / WEEK

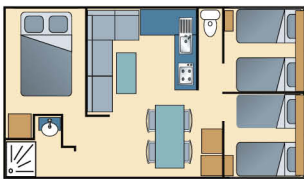
du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
435 €	490 €	530 €	740 €	890 €	1050 €	950 €	850 €	435 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - * Starting from the 4th night.

Mobil-home VIP** - 3 chambres - 6

32 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 2 chambres avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 2 bedrooms with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
80 €	147 €	190 €	65 €

SEMAINE / WEEK

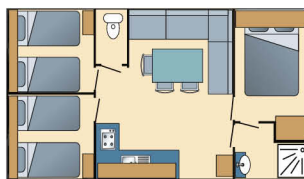
du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
325 €	375 €	430 €	640 €	770 €	910 €	840 €	750 €	325 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 or 2 extra person : €40 / person / week.

Mobil-home Premium** - 3 chambres - 6

30 à 31 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 2 chambres avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 2 bedrooms with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
75 €	140 €	180 €	60 €

SEMAINE / WEEK

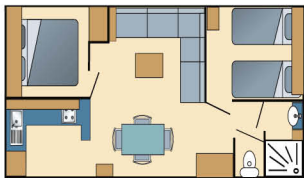
du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
290 €	350 €	410 €	600 €	740 €	880 €	800 €	710 €	290 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 or 2 extra person : €40 / person / week.

Mobil-home VIP** - 2 chambres - 4

32 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
65 €	120 €	165 €	35 €

SEMAINE / WEEK

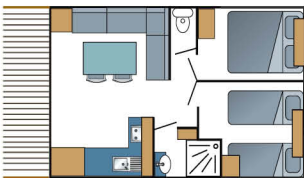
du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
235 €	270 €	305 €	580 €	700 €	830 €	760 €	680 €	235 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 or 2 extra person : €40 / person / week.

Mobil-home Premium** - 2 chambres - 4

25 à 28 m²

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 80x190 cm, terrasse couverte.
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 80x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
65 €	120 €	160 €	35 €

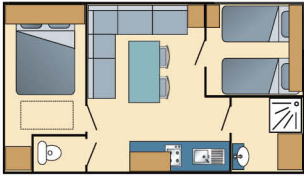
SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
215 €	260 €	290 €	550 €	650 €	770 €	700 €	660 €	215 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 or 2 extra person : €40 / person / week.

Mobil-home Confort** - 2 chambres - 4

1 chambre avec lit double 120x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 60x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 120x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 60x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

25 à 28 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
60 €	115 €	145 €	35 €

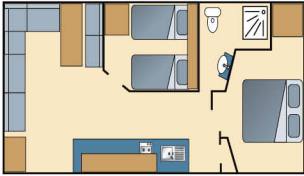
SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
205 €	240 €	275 €	510 €	620 €	760 €	680 €	630 €	205 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 ou 2 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 or 2 extra person : €40 / person / week.

Mobil-home Éco** - 2 chambres - 4

1 chambre avec lit double 120x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 60x190 cm, terrasse couverte
1 bedroom with double bed 120x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 60x190 cm, covered terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

25 à 28 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
60 €	115 €	145 €	35 €

SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
195 €	230 €	260 €	500 €	610 €	720 €	660 €	620 €	195 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 extra person : €40 / person / week.

TIT'Home** - 2 chambres - 4

1 chambre avec lit double 140x190 cm, 1 chambre avec 2 lits 70x190 cm + lit gigogne, terrasse couverte toilee
1 bedroom with double bed 140x190 cm, 1 bedroom with 2 single beds 70x190 cm and 1 truckle bed 70x190 cm, furnished canvas terrace.



Nuitées non acceptées du 02/07 au 27/08
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

21,9 m²

NUITÉES / NIGHTS

1 nuit	2 nuits	3 nuits	nuits sup.*
46 €	90 €	128 €	30 €

SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
190 €	200 €	210 €	400 €	430 €	600 €	450 €	350 €	190 €

* À partir de la 4^{ème} nuit. - ** En haute saison (du 02/07 au 27/08), possibilité 1 pers. sup. : 40 € / pers. / semaine
* Starting from the 4th night. - ** From 07/02 to 08/27, possibility for 1 extra person : €40 / person / week.

Lodg'Yssée - 1 chambre - 2

1 chambre avec 2 lits de 70x190 cm équipés couettes et oreillers, sans point d'eau ni sanitaire, sans TV, kitchenette équipée (réfrigérateur, cafetière, plaque cuisson gaz, vaisselle et batterie de cuisine)
1 bedroom with 2 single beds 70x190 cm equipped with blankets (1 per bed) and pillows, without running water without TV, kitchenette equipped with fridge, stove, coffee maker, crockery



Possibilité de réserver, avec suppléments, nos formules "Etape" ou "Confort" (*)
Ascension = minimum 3 nuits
Pâques, Pentecôte = minimum 2 nuits

7 m²

NUITÉES / NIGHTS

du 01/04 au 01/07	du 02/07 au 22/07	du 23/07 au 29/07	du 30/07 au 12/08	du 13/08 au 19/08	du 20/08 au 26/08	du 27/08 au 25/09
32 €	40 €	46 €	55 €	46 €	40 €	32 €

SEMAINE / WEEK

du 01/04 au 18/06	du 18/06 au 25/06	du 25/06 au 02/07	du 02/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 13/08	du 13/08 au 20/08	du 20/08 au 27/08	du 27/08 au 25/09
170 €	180 €	190 €	280 €	320 €	380 €	320 €	280 €	170 €

(+) «Etape» : 24 € / pers. / jour = 1 menu du jour (entrée+plat+dessert) + 1 petit-déj. (café/thé+½baguette+jus fruit)
(+) «Confort» : 18 € / pers. = lits préparés équipés de parures draps complètes et 2 serviettes de bain

Conditions générales de vente 2022/2022 general Terms and Conditions

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

L'extrait ci-après reprend certains des articles des Conditions Générales de Vente applicables dont le texte intégral est consultable sur le site internet www.campinglesmizottes.fr

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION : Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Les MIZOTTES, exploité par la SARL HOLIKEYS ("le Prestataire"), aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.campinglesmizottes.fr ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisirs (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.campinglesmizottes.fr ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services. Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévalent, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS : Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- Pour la réservation d'un hébergement localité, le Client retournera au Prestataire, dûment complétés et signés : le Contrat de Réservation Localité (page 4 du Dépliant Tarif), le Règlement Intérieur, 3 chèques de caution : 30 € (badge contrôle d'accès, bracelets piscine), 300 € (location MH), 80 € (ménage du MH) ou l'attestation bancaire équivalente, le Formulaire d'Adhésion à la FFCC - Assurance Annulation (recommandée), la Carte COVID 19 - engagement de respect des consignes sanitaires et gestes barrières, le règlement de l'acompte de 35 %, majoré des frais de dossier s'élevant à 20 € ou 40 € pour les séjours subventionnés VACAF ou autres organismes, et non récupérables, ou montant total du séjour.

Le paiement du montant total du séjour lui est exigé, dès la réservation, pour toute réservation d'un court séjour ou d'un séjour intervenant dans le mois de la réservation.

- Pour la réservation d'un emplacement nu, le Client retournera au Prestataire, dûment complétés et signés : le Contrat de Réservation Emplacement (page 5 du Dépliant Tarif), le Règlement Intérieur, un chèque de caution : 30 € (badge contrôle d'accès, bracelets piscine), ou l'attestation bancaire équivalente, le Formulaire d'Adhésion à la FFCC - Assurance Annulation (recommandée), la Carte COVID 19 - engagement de respect des consignes sanitaires et gestes barrières, le règlement de l'acompte de 35 %, majoré des frais de dossier s'élevant à 20 € ou 40 € pour les séjours subventionnés VACAF ou autres organismes, et non récupérables, ou montant total du séjour.

Sans réservation, le montant intégral du séjour prévu devra être payé à l'arrivée.

Le Prestataire adresse au Client une confirmation à chacune des étapes d'avancement de sa réservation. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services. Toute Commande passée sur le site internet www.campinglesmizottes.fr constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARTICLE 3 – TARIFS : Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.campinglesmizottes.fr, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation

de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet www.campinglesmizottes.fr ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.campinglesmizottes.fr, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet www.campinglesmizottes.fr ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SÉJOUR : La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTÉ : Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Un acompte correspondant à 35 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

Il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire du fait d'une annulation du Client.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location).

• Pour les hébergements locaux, le paiement du montant total du séjour est exigé, dès la réservation, dans le cas d'une réservation d'un court séjour ou d'un séjour intervenant dans le mois de la réservation.

• Pour un Emplacement nu, sans réservation, le montant intégral du séjour prévu devra être payé à l'arrivée.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS : L'hébergement ou l'emplacement pourra être occupé à partir de 15 h le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 11 h le jour du départ.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé :

• 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location) pour la location d'un hébergement.

• le jour de l'arrivée, pour une réservation d'emplacement nu.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiates aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE : Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 410 € (30 € badge contrôle d'accès, bracelets piscine, 300 € location MH, 80 € ménage du MH) est exigé au Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT : Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

6.1. MODIFICATION : En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date : un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION : Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.3. ANNULATION : En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion (article 3) resteront acquis au Prestataire.

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 90 jours.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu d'un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remette en cause sa participation au séjour aux dates prévues donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 12 mois non remboursable.

Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit d'annulation.

6.4.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 12 mois.

6.4.4. En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2 ou à l'article 6.4.3, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir, visé aux articles 6.4.2 ou 6.4.3.

...

ARTICLE 13 – LITIGES : Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation suivant :

SAS Médiation Solution - 222, ch. de la bergerie 01800 ST JEAN DE NIOST - <https://sasmediationsolution-conso.fr>

Fait le : _____
À : _____
Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"
Signature of the lessee preceded by "read and approved"



Règlement intérieur des terrains de camping ou de caravannage ainsi que des parcs résidentiels de loisirs

Rules of procedure for camping and caravanning sites and residential leisure parks

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élever domicile.

FORMALITÉS DE POLICE :

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- 1°) Le nom et les prénoms ;
- 2°) La date et le lieu de naissance ;
- 3°) La nationalité ;
- 4°) Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

INSTALLATION :

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

BUREAU D'ACCUEIL :

Du 01/04 au 30/06 : ouvert de 8h à 13h et de 15h à 20h tous les jours sauf le dimanche et jours fériés

Du 01/07 au 31/08 : ouvert de 8h à 13h et de 15h à 20h tous les jours

Du 01/09 au 25/09 : ouvert de 8h à 13h et de 15h à 20h tous les jours sauf le dimanche et jours fériés

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

AFFICHAGE :

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

MODALITÉS DE DÉPART :

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

BRUITS ET SILENCE :

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

VISITEURS :

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES :

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. La circulation est autorisée de 8h à 22h30.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

SÉCURITÉ :

• Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

• Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

JEUX :

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

GARAGE MORT :

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

GENERAL CONDITIONS

CONDITIONS OF ADMISSION AND STAYING:

In order to be admitted to enter, set up or stay on a camp site, you must have been given permission by the manager or his representative. He is obliged to oversee the smooth operation and good order of the camp site, and respect for the application of these Rules of Procedure.

The fact of staying on the camp site entails acceptance of the provisions of these Rules and the commitment to comply therewith.

Nobody may elect domicile there.

POLICE FORMALITIES:

Unaccompanied minors will only be admitted with their parents' written permission. Pursuant to Article R.611-35 of the Code on the Entry and Stay of Aliens and the Right to Asylum, the manager is required to have customers of foreign nationality complete and sign an individual police form upon arrival. It must notably mention:

- 1. Surname and forenames;
- 2. Date and place of birth;
- 3. Nationality;
- 4. Usual address.

Children under the age of 15 may be listed on the form of one of their parents.

SETTING UP:

Open air accommodation and the related equipment must be set up in the pitch indicated, in compliance with the instructions given by the manager or his representative.

RECEPTION:

From April 1st to June 30th : Open from 8am to 1pm and from 3pm to 8pm every day except Sunday and rest days.

From July 1st to August 31st : Open from 8am to 1pm and from 3pm to 8pm every day

From September 1st to 25th : Open from 8am to 1pm and from 3pm to 8pm every day except Sunday and rest days.

Reception has all information on the camp site services, information on the options for buying supplies, sports facilities, tourist attractions in the area and various addresses that may prove useful.

A system for collection and processing of complaints is available to customers.

DISPLAY:

These Rules of Procedure are displayed at the entrance to the camp site and in Reception. They shall be given to customers on request.

For classified camp sites, the classification category with the tourism of leisure rating and the number of tourist or leisure pitches are displayed.

The prices of the different services are given to customers under the conditions set by ruling of the Minister responsible for Consumption and can be viewed in Reception.

TERMS AND DEPARTURE:

Customers are asked to notify Reception of their departure a day in advance. Customers intending to leave before Reception opening hours must pay their stay the day before they leave.

NOISE AND SILENCE:

Camperers are asked to avoid noise and chatting that could inconvenience their neighbours.

Audio devices must be adjusted accordingly. Doors and car boots must be as quiet as possible.

Dogs and other animals must be kept on a lead. They must not be left in the camp site, even if closed in, in the absence of their masters, who are civilly liable of them. The manager shall ensure the peace of his customers by fixing hours during which there must be complete silence.

VISITORS:

After obtaining the permission of the manager or his representative, visitors may be admitted to the campsite under the responsibility of the campers they are visiting.

The customer may receive one or more visitors at Reception.

The camp site facilities and services are available to visitors. However, the use of these facilities may be charged, in accordance with a tariff which will be displayed at the entrance of the camp site and in Reception.

Visitors cars are prohibited in the camp site.

CIRCULATION AND PARKING OF VEHICLES:

Vehicles must travel at a low speed inside the camp site.

Circulation is permitted from 8.00 am to 10.30 pm.

Only vehicles belonging to campers staying on the camp site may circulate. Parking is strictly prohibited on pitches usually occupied by campers, except where a parking space is provided for this purpose. Parking must not obstruct circulation or prevent new arrivals from setting up camp.

APPEARANCE AND PRESENTATION OF PITCHES:

Nobody may indulge in any action which may harm the cleanliness, hygiene and appearance of the camp site and its facilities, notably sanitary.

It is prohibited to dispose of wastewater on the ground or in the gutters.

Customers must empty wastewater into the facilities provided for this purpose.

Household waste of any nature and papers must be disposed of in the dustbins.

Washing is strictly prohibited outside of the sinks provided for this purpose.

Laundry must be hung out to dry in the shared drying room. However, it is tolerated until 10.00 am around the pitches, providing it is discreet and does not inconvenience the neighbours. It must never be hung from trees.

The gardens and floral decorations must be respected. It is prohibited to put nails in the trees, to cut branches and to plant anything.

It is not permitted to mark out the site of an installation with personal property, or to dig the ground.

Any repair required for damage to the plants fences, land or facilities of the camp site shall be payable by its perpetrator.

The pitch used during the stay must be maintained in the state in which the camper found it upon arrival.

SAFETY:

• Fire

Open-fires (wood, coal, etc...) are strictly prohibited. Camping stoves must be maintained in good working order and not used under dangerous conditions.

In the event of fire, notify the management immediately. Extinguishers can be used if necessary.

A first aid kit is available at Reception.

• Theft

The management is responsible for items deposited at Reception and has a general obligation for surveillance of the camp site. The camper remains responsible for his own pitch and must notify the management of the presence of any suspicious person. Customers are asked to take the usual precautions to protect their property.

GAMES:

No violent or annoying game may be organised around the facilities.

The meeting room may not be used for active games.

Children must always be supervised by their parents.

STORAGE:

Unoccupied equipment must only be left on the site with the agreement of the management, and only in the place indicated. This service may be charged.

BREACH OF THE RULES OF PROCEDURE:

In the event where a resident disturbs the stay of other users or does not respect the provisions of these Rules of Procedure, the manager or his representative may verbally, or in writing if he so deems necessary, give the resident formal notice to comply.

In the event of serious or repeated breach of the Rules of Procedure, and after formal notice to comply has been given by the manager, the manager may terminate the contract.

In the event of criminal offence, the manager may call the police.

Fait le :	À :
Signature, précédée de la mention "lu et approuvé" :	
Signature of the lessee preceded by "read and approved" :	